



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATION MINEURE – JUIN 2023

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 juin 2023 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

2020, route 117

Dossier : DM-2023-00033

Lot : 6 193 938 du cadastre du Québec

Objet : Permettre l'installation d'une enseigne directionnelle d'une superficie de 0.97 m² et d'une hauteur de 2.48 m alors que le Règlement de zonage 601 prescrit une superficie maximale de 0.25 m² et une hauteur maximale de 1.25 m pour les enseignes directionnelles

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 24 mai 2023

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint